

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nadia Leroux](#)

<https://www.cadre21.org/membres/24592f99a4fd9a6a600e7623>

Date d'obtention : 2021-03-11 17:03:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une intervention éducative en partenariat entre le milieu scolaire, le corps policier de notre secteur et le DPCP ayant comme objectif la sécurité et le bien-être des jeunes. C'est une méthode d'intervention qui s'adresse exclusivement aux écoles secondaires. Les intervenants qui peuvent utiliser cette méthode doivent avoir préalablement suivi la formation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Efficacité d'intervention + confiance dans mes interventions

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Rencontrer l'élève seul afin de ne pas contaminer sa version des faits + utiliser adéquatement la trousse.